Rapport comité directeur 2006 (Beaune)

écrit par Webmestre AJEC | 5 mai 2006

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

G. Guidici, président par intérim et Vice-Président de l'AJEC, ouvre la séance à 9H30. Sont présents : G. Guidici, B. Berriot, JM Refalo, P. Le Bled, M. Briet, JM Yvinec, L. Tinture, E. Ruch, G. Hervet et M. Lecroq. Messieurs Coclet, Bouverot, Geider et Jouault sont représentés respectivement par messieurs Berriot, Ruch (2 voix) et Tinture.

MM. Guidoni, Thirion et Eckert sont également présents sans pouvoir prendre part aux votes toutefois.

Le poste de Président est soumis à réélection depuis la démission de O. Bouverot à la mi-février de cette année, et dont le travail a été salué par tous. Deux membres du CD sont candidats à la présidence : J-M Yvinec et M. Lecroq. Les deux protagonistes prennent la parole à tour de rôle et présentent leur programme et leurs priorités, ainsi que les valeurs qu'ils souhaitent défendre.

Le vote se fait à bulletin secret.

- 1ère résolution : Michel Lecroq est élu président de l'AJEC avec 10 voix contre 3 voix à Jean-Marc Yvinec et un bulletin blanc (soit 14 voix exprimées).

Le président souhaite revenir à un mode de communication plus efficace et plus structuré. Il présente le mode de fonctionnement de l'AJEC et son nouvel organigramme.

- 2ème résolution : Gilles Guidici est nommé responsable de la commission promotion et projets qui aura en charge de proposer de nouveaux tournois éventuellement et de mettre en oeuvre des idées pour promouvoir le Jeu Par Correspondance. E. Ruch reste quant à lui président de la commission des règlements et reprends la présidence de la commission de sélection.

- 3ème résolution : Jean-Michel Refalo est nommé responsable d'une commission CDE qui va se pencher sur l'évolution du CDE qui parait la plus souhaitable par tous et la plus pérenne qui soit.

La création d'une commission dédiée au site web et au serveur a été évoquée. Cette opportunité reste en suspend et sera discutée entre le webmaster et le Président. La commission prix de beauté est dissoute, un prix sera décerné en 2006 si un minimum de parties répond aux critères requis. Des prix de beauté pourront se faire à l'avenir au cas par cas sans forcément passer par une commission.

On procède au tour de table des responsables.

Les tournois se déroulent bien. Toutefois, le dernier championnat de France a posé quelques problèmes ce qui a conduit à la démission du directeur de tournoi qui finit néanmoins la gestion du tournoi en cours.

- 4ème résolution : Louis Burnier est nommé responsable du championnat de France. Le championnat de France 2007 se déroulera a priori sur le serveur de l'ICCF (aucun joueur postal ne s'étant inscrit à cette édition)

42 tournois T5 ont été lancés cette année répartis en 14 tournois postaux contre 28 tournois e-mail. Les tournois e-mail commencent à prendre le pas sur le postal qui reste toujours d'actualité cependant. Désormais, les deux premiers joueurs d'un T5 sont qualifiés pour un tournoi accession ou le championnat de France selon le niveau du T5. Il devient également maintenant difficile de réunir 11 joueurs dans un tournoi accession (dit T11). La réduction à des T9 est envisagée. La nouvelle équipe des T5 est constituée de P. Le Bled, M. Guidoni, G. Gamant, JM Werbrouck et L. Nouveau. Nous n'avons eu aucun retour sur la coupe de France et nous sommes sans nouvelle de P. Pansier qui sera contacté par téléphone. La finale du tournoi de la régence vient d'être lancée. La seconde édition va démarrer sous peu avec un peu moins de joueurs toutefois.

Concernant le secteur international, pas de souci particulier. On a désormais un membre du CD de l'AJEC, Frank Geider, membre du bureau exécutif de l'ICCF. Le serveur de jeu de l'ICCF a maintenant fait ses preuves et est très apprécié des joueurs. L'enregistrement d'un tournoi sur serveur est de l'ordre de 10 à 15 euro par tournoi, ce qui reste un prix abordable si l'AJEC souhaite organiser des tournois de ce type. A noter, qu'il devient de plus en plus difficile de constituer

des équipes dans les tournois internationaux. De même, il est difficile de trouver des joueurs pour les tournois sur invitation. S. Roynet est démissionnaire des tournois MN et GM et JC Carpentier est démissionnaire du poste de responsable des matchs amicaux. Sinon, au niveau des « entrées directes » à l'ICCF, l'AJEC a finalement opté pour le mode « enhanced DE », c'est-à-dire que l'AJEC ne demande aucun droit de regard sur les joueurs français non AJEC s'inscrivant directement à un tournoi ICCF. Nous sommes informés en retour des noms des joueurs concernés que nous pouvons contacter par ailleurs.

- 5ème résolution : M. Briet, ayant déjà en charge les tournois EU et WT de classes O/H/M accepte de reprendre le rôle de responsable de tournois MN et GM. M. Lecroq continue de recueillir les inscriptions au cycle de championnat du monde. E. Ruch prend en charge les inscriptions au championnat d'Europe individuel et aux tournois sur invitation.

- 6ème résolution : M. Briet se voit confier la mission d'examiner notre système de classement ELO AJEC qui a posé quelques soucis, et essaiera de voir ce qui pose problème dans les formules (s'il y en a bien sûr !).

G. Guidici prévoit une réimpression de 10 000 cartes de jeu en fin d'année.

L'administration du site de l'AJEC est faite par O. Bouverot et éventuellement F. Raimbault en cas de dépannage. O. Bouverot ayant eu des difficultés techniques pendant 7 semaines, c'est F. Raimbault qui aurait donc pu intervenir sur le site si on lui en avait fait la demande (notamment gestion des nouveaux inscrits sur le forum et mise à jour de la partie en consultation). Ceci démontre qu'il est important de pérenniser l'administration du site et de doubler ce poste clé si nécessaire. Par ailleurs, O. Bouverot a émis le souhait de se retirer de son poste de webmaster d'ici quelques mois et s'est engagé à former son successeur, non connu à ce jour.

La discussion a ensuite porté sur le serveur de jeu pour savoir si son développement, aujourd'hui supporté essentiellement par une seule personne, devait être poursuivi ou non. Cette charge est apparue très lourde pour une seule personne, et les soucis liés à la maintenance étant incertains, se pose la question de savoir si on doit réellement continuer le développement d'un serveur propre à l'AJEC sachant que l'on peut utiliser le serveur de l'ICCF à un coût abordable.

Le président Michel Lecroq a proposé d'engager des tournois sur le serveur ICCF en attendant que le serveur AJEC soit prêt et d'engager ensuite des tournois sur le serveur AJEC. Il a également souhaité avant de prendre une décision , discuter avec Olivier Bouverot des problèmes de la maintenance et de la pérennité du serveur.

Les membres du C.D ont estimé nécessaire de prendre une décision maintenant ne serait ce que pour éviter à O Bouverot de continuer à travailler inutilement sur ce projet

La question est donc soumise au vote du CD : doit-on poursuivre le développement d'un serveur spécifique AJEC ?

Oui : 2 voix

Non : 8

Abstention :2

Nuls : 2

- 7ème résolution : Le projet d'un serveur de jeu propre à l'AJEC est abandonné. L'AJEC organisera donc ses tournois internes sur le serveur de l'ICCF au cas par cas.

Pour les 70 ans de l'AJEC, il a été proposé d'organiser au moins deux tournois à normes sur invitation international et un open international à inscription gratuite (date de départ en 2007). Les meilleurs joueurs français seront contactés pour avoir une idée du nombre de joueurs intéressés par ces tournois à normes et la commission promotion et projet finalisera ce projet. Des prix en espèces sont envisageables.

Reprise de la réunion à 14H30

Vis-à-vis du Siège Social celui-ci demeure à l'adresse de l'un des membres du CD (O. Coclet) et il n'est pas envisagé de le déplacer tant que Olivier sera membre du CD compte tenu des lourdeurs administratives que cela engendre. La correspondance avec le T.G.I de Lille ne pose aucun problème.

L'AJEC de demain telle qu'évoqué dans l'ordre du jour est un sujet qui retombe dans l'escarcelle de la commission promotion et projets.

Arrive le moment de parler du CDE. JM Refalo expose la façon dont est réalisé et produit le CDE. Il faut grosso modo un délai d'un mois incompressible entre le moment où le CDE monté par le Rédacteur en Chef lui parvient, et le moment où ce dernier arrive dans la boîte aux lettres de nos adhérents.

JM Refalo, qui s'occupe du SAS (collecte amont du matériel qui va alimenter le CDE) souligne qu'il n'est plus du tout approvisionné. Le rédacteur en Chef se débrouille de son côté pour rechercher la matière première. Le SAS n'a donc plus de raison d'exister.

- 8ème résolution : Le SAS est supprimé et son rôle est transféré à la commission CDE.

- 9ème résolution : La commission CDE est constituée de G. Hervet, L. Tinture, G. Guidici, JM Refalo (président de la commission) et JM Yvinec sur proposition du Président. Sa première mission est donc de définir ce que sera le CDE de demain de façon pérenne.

Le Président interroge les membres du CD pour qu'ils expriment justement leur vision sur l'évolution du CDE. Le constat est assez disparate puisqu'il va de la formule actuelle jusqu'à une version purement électronique, en passant par une solution mixte ou l'adhérent paierait le CDE sur l'un ou l'autre support à son juste prix de revient.

Le Trésorier fait part des difficultés engendrées par certaines opérations: cotisations étrangères entraînant des frais bancaires, chèques ayant plus d'un an d'ancienneté. On décide de vivre en l'état compte tenu de l'aspect marginal et de demander aux gens concernés d'être plus vigilants.

Le Secrétaire, sur proposition de JC Carpentier, suggère de supprimer les inscriptions payantes aux matchs amicaux internationaux compte tenu des difficultés de collecte inhérentes (relance des joueurs, multiplicité des chèques à faible montant, etc..). Ceci serait compensé par le montant de la cotisation.

- 10ème résolution : La suppression des inscriptions payantes aux matchs amicaux est acceptée à l'unanimité.

Ce dernier point clôt la réunion du Comité Directeur et on passe alors en Assemblée Générale.

Le

Secrétaire

Le Président